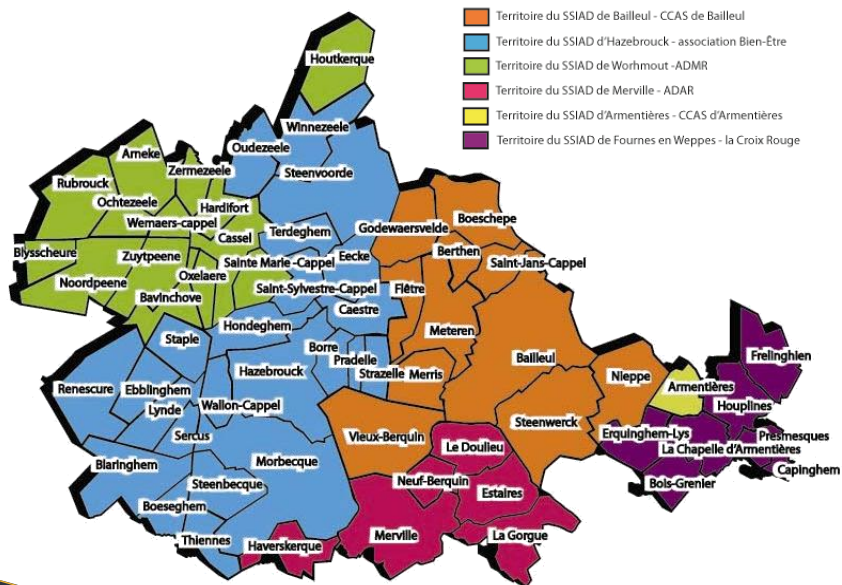


## ZONE COUVERTE

L'ESAD couvre l'ensemble de la Flandre intérieure



Service de soins infirmiers à domicile  
CCAS de Bailleul

Alzheimer  
Alzheimer  
Alzheimer  
Alzheimer

### Où se renseigner ?

SSIAD de Bailleul  
Centre communal d'action sociale  
Maison des vraies richesses et des solidarités  
41 rue d'Ypres  
59270 Bailleul

Tél : 03 28 49 24 03  
Mail : [ssiad@ville-bailleul.fr](mailto:ssiad@ville-bailleul.fr)



Édition juin 2012

**ESAD**  
Équipe Spécialisée Alzheimer à Domicile  
de Flandre intérieure

# Plan de lutte contre la maladie d'Alzheimer

Dans le cadre du plan national Alzheimer 2008-2012, la Ville de Bailleul et son Centre communal d'action sociale proposent un nouveau service pour améliorer la qualité de vie des personnes en début de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée, et celle de leur entourage.

Il s'agit de l'ESAD : équipe spécialisée Alzheimer à domicile.



## PRINCIPE

Il s'agit de réduire l'impact des symptômes de la maladie d'Alzheimer, de réhabiliter vos capacités en les exploitant au maximum, d'aider votre entourage dans votre stimulation quotidienne. C'est un réel travail de prévention personnalisé, accompagné d'un plan d'action destiné à limiter les effets de la maladie dans la vie quotidienne.

## FONCTIONNEMENT EN QUELQUES MOTS...

Notre service, via l'infirmière coordinatrice, l'ergothérapeute ou le psychomotricien, vous proposera un projet de soins personnalisé et adapté à vos besoins.

Ce projet de soins définira les actions que réaliseront les assistantes de soins en gérontologie qui interviendront à votre domicile pendant la durée de votre prise en charge. Elles pourront par exemple, être amenées à mettre en place :

- des activités liées à la communication, l'apprentissage ou réapprentissage de gestes adaptés, activités ludiques, activités d'expression orale ou écrite...
- des activités de réhabilitation sociale (courses, activités de la vie quotidienne ou culturelles, rencontres...).
- des conseils aux aidants (explication des attitudes à privilégier, des activités pouvant les aider, soutien de leur action, utilisation de structures de répit...).

## COÛT

L'accompagnement (12 à 15 séances d'une heure) prévu par l'ESAD est financé entièrement par la caisse primaire d'assurance maladie des Flandres.

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Vous pourrez bénéficier de ce service sur simple prescription médicale si la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée, vous a été diagnostiquée.

Cette équipe spécialisée Alzheimer à domicile a vocation à compléter, et non à se substituer au travail et aux missions que pourrait avoir un service d'aide à domicile, un service de soins infirmiers à domicile, ou tout acteur médical qui est amené à travailler à votre domicile.